

Séminaire Programmes horizontaux européens

Du 15 au 18 septembre 2015
LIFE COSME ERASMUS+ FAMI



Mesdames, Messieurs, Honorables invités, Chers partenaires,

En ma qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte, j'ai l'honneur et le plaisir de vous convier au premier séminaire dédié aux programmes horizontaux de l'Union européenne.

En accédant au statut de Région Ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne au 1er janvier 2014, Mayotte bénéficie désormais des Fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP). Mayotte a dorénavant la possibilité de mobiliser les programmes horizontaux de l'Union européenne.

Ces programmes dits « horizontaux » de l'Europe sont des soutiens financiers aux projets répondant à des objectifs généraux de l'Union européenne couvrant chacun des domaines précis: recherche et développement, éducation et formation, environnement, jeunesse, culture, santé, ou encore, nouvelles technologies. Cependant, ces derniers restent généralement méconnus dans les régions et encore plus dans notre jeune département d'Outremer.

Aussi, le Conseil départemental de Mayotte, au cours de la période 2014-2020, a choisi de consacrer son action à la mobilisation d'une dizaine de ces programmes au regard des priorités actuelles du territoire afin de créer une synergie avec les outils existants. Ce séminaire a donc l'objectif de vous apporter des informations et de vulgariser les programmes LIFE, COSME, ERASMUS+ et FAMI, dans un premier temps.

C'est une opportunité pour les bénéficiaires et les porteurs de projets d'accroître leur connaissance des politiques de l'UE, être initiés aux mécanismes et procédures afférentes et, à court terme, impulser une réelle mobilisation de ces fonds.

A cet effet, l'accompagnement des futurs porteurs de projets est primordial. Il se fera notamment par la formation et l'approfondissement de la méthodologie de réponse aux appels à propositions.

Pour conclure, je dirais que la mobilisation des programmes horizontaux constitue un effet de levier non négligeable, qui nécessite assurément une coordination territoriale des acteurs. Un partenariat que nous avons d'ores et déjà engagé avec la Préfecture et ses services, la DIECCTE, la Direction de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion sociale(DJSCS), le Vice-Rectorat, la Commune de Mamoudzou, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Centre Universitaire de Formation et de Recherche.

Les défis sont nombreux. Ils sont autant d'encouragements à persévérer dans l'expression des moyens mis en œuvre, dans les propositions de réponses que nous formulons et dans l'amélioration continue de la qualité de nos actions.

Je souhaite que par ce séminaire chacun trouve les réponses satisfaisantes à ses projets, à ses idées.

Le Président du Conseil départemental
Soibahadine Ibrahim RAMADANI



Programme

Nous contacter

Pour toute question sur la mise en place à Mayotte des programmes horizontaux (LIFE, ERASMUS +, HORIZON 2020, COSME, FAMI, etc.).

Cellule Programmes Horizontaux

Conseil départemental de Mayotte, Direction des Affaires européennes.
02 69 64 48 48,
moukadassi.mansour@cg976.fr

LIFE : Actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité

le 15 septembre 2015 de 08H30 à 17H
Conseil départemental Hémicycle Younoussa
Bamana

Intervenants : Camille PESTRE, Enviropea,
Ali SAINDOU DIMASSI, Directeur adjoint
Environnement Développement Durable, Conseil
départemental

François-Xavier COUZI, Directeur de la Société
d'Etudes Ornithologiques de La Réunion

COSME : Soutien à la compétitivité des PME

le 16 septembre 2015 de 08H30 à 17H
Chambre de Commerce et d'Industrie de
Mayotte

Intervenants : Raziah LOCATE, CCI Réunion,
Nichad ABBAS, représentant BPI France à l'AFD
Mayotte, Jacques LAUNAY, Responsable du Pôle
Entreprise, Emploi, Economie DIECCTE de Mayotte

ERASMUS+ : Programme de mobilité pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

le 17 septembre 2015 de 08H30 à 17H
Centre universitaire à Dombeni

Intervenants : Gabriel MOREAU, Agence
Erasmus+ France Education & Formation, Louis
ESTIENNE, Département Formation innovation et
Expérimentation, Vice rectorat de Mayotte
Pascale GATINEAU, Conseillère d'Education
Populaire et de Jeunesse, DJSCS
Abdillah SAID ANLI, coordonnateur du réseau
information jeunesse, CRIJ de Mayotte

FAMI : Gestion efficace des flux migratoires

le 18 septembre 2015 de 08H30 à 17H
Salle Conseil départemental, salle DRH

Intervenants : Direction Générale des Etrangers
en France, Ministère de l'Intérieur, par VISIO-
CONFERENCE

LIFE

Le programme LIFE 2014-2020 Instrument financier pour l'environnement et la sauvegarde de la nature vise à financer des améliorations et des travaux de recherche dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité, qui contribuent au développement durable et à atteindre les objectifs de la stratégie Horizon 2020. Il dispose d'un budget de 3,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Sous-programme Environnement

2,6 milliard d'euros

Priorité 1 : Environnement et utilisation rationnelle des ressources

Vise à financer des projets dits « pilotes » ou de « démonstration ». Ces projets, qui ont pour objectif de tester de nouvelles technologies ou méthodologies avant de les diffuser à plus grande échelle.

Type de projets finançables

- Projets de gestion durable de l'eau (eau potable, pollution de l'eau, etc.)
- Projets de gestion des déchets (recyclage, économie circulaire, etc.)
- Projets visant à améliorer l'efficacité des ressources naturelles

Priorité 2 : Nature et biodiversité

Types de projets finançables

- Protection des espèces menacées, ciblage des espèces envahissantes
- Mise en place d'infrastructures vertes

Priorité 3 : Gouvernance et information en matière d'environnement

Vise à sélectionner des projets répondant à quatre grandes problématiques: la sensibilisation des acteurs et du grand public, la communication et la diffusion de l'information, le partage de bonnes pratiques et l'implication des partenaires.

Types de projets finançables

- Campagne d'information, de communication et de sensibilisation sur l'environnement

Sous-programme Action pour le climat 864 millions d'euros

Vise à soutenir des projets pilotes, de démonstration ou faisant appel aux meilleures pratiques en matière d'atténuation du changement climatique

Priorité 1 : Atténuation du changement climatique

Types de projets finançables

- Mise en œuvre de politiques de stockage de carbone et des stratégies de réduction des émissions
- Introduction de pratiques faiblement émettrices de carbone dans le domaine agricole

Priorité 2 : Adaptation au changement climatique

Types de projets finançables

Projets promouvant des technologies innovantes, afin de permettre aux zones insulaires, montagneuses, inondables, sèches ou côtières densément peuplées, de s'adapter au changement climatique

Priorité 3 : Gouvernance et information en matière de climat

Types de projets finançables

- Développement de bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques climatiques
- Campagnes de sensibilisation sur les vulnérabilités induites par le changement climatique

Liens utiles

Règlement européen :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013R1293&from=EN>

Programme de travail 2014-2017 :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014D0203&from=EN>

Appels à projet LIFE 2015 :

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life2015/index.htm>

Accès à l'outil « e-proposal » :

<https://webgate.ec.europa.eu/eproposalWeb/>

COSME

COSME est le programme de l'Union européenne pour renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à encourager la culture entrepreneuriale, et à promouvoir la création d'entreprises et leur croissance. 2,3 milliards d'euros alloués pour la période 2014-2020.

Priorité 1 : Faciliter l'accès des PME au financement

1,4 milliards d'euros sont dédiés à aider les PME en recherche de prêts, en leur facilitant l'accès aux instruments financiers.

Types d'actions finançables

Pour aider les PME à financer leurs activités, deux instruments financiers ont été créés, mis en œuvre par le Fonds européen d'investissement (FEI) :

- **Une garantie d'emprunt** : cette facilité, appelée facilité de « garanties de prêts » est mise à disposition des PME par des intermédiaires financiers tels que les banques. Elle vise à offrir aux PME des garanties d'emprunt.
- **Financement par fonds propres** : cette facilité, appelée facilité de « capital-investissement » permet aux entreprises de financer leur augmentation de capital par des fonds mis à disposition par le FEI via des intermédiaires financiers.

Priorité 2 :

Améliorer l'accès aux marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

La priorité 2 est dotée d'un budget de 535,48 millions d'euros. Elle a pour but de développer l'accès aux marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne grâce aux financements d'actions dédiées aux services d'appui aux entreprises et à la création de réseaux.

Types d'actions finançables

Le programme COSME finance le **Réseau Entreprise Europe (EEN)**, composé en France de divers organismes publics (CCI, Conseil régional, pôles de compétitivité, etc.). Les services fournis par EEN sont les suivants :

- Information sur la législation européenne, les programmes européens et les financements ;
- Assistance pour trouver des partenariats avec d'autres entreprises européennes.

D'autres outils et mesures d'aide à l'internationalisation sont également proposés aux PME et financés par COSME, tel que le portail « Your Europe Business »

Priorité 3 :

Améliorer les conditions-cadres pour les entreprises

Il s'agit notamment de la réduction des charges administratives ou le soutien à certains secteurs porteurs d'emplois où les PME sont nombreuses, comme le tourisme.

Types d'actions finançables

Les actions finançables sont les suivantes :

- **Actions en faveur de la réduction de la charge administrative ;**
- **Projets d'échanges de bonnes pratiques entre PME**
- **Actions dans le domaine du tourisme**

- **Ateliers et échanges de bonnes pratiques** (Réseau européen de mentors pour femmes entrepreneurs) ;
- **Formations (Erasmus pour les jeunes entrepreneurs,** formations des enseignants) ;
- **Activités de promotion** (projets promouvant l'esprit d'entreprise à l'école ou à l'université) ;
- **Activités de sensibilisation** (ex: **semaine européenne des PME**).

Liens utiles

Programme de travail 2015 de COSME
: <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/7322/attachments/1/translations/en/renditions/native>

Appels à projet COSME : <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/cosme/index.html>

Règlement européen sur COSME :
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/>

Priorité 4 :

Promouvoir l'esprit d'entreprise

Types d'actions finançables

Les actions finançables sont les suivantes :

ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport destiné aux étudiants, jeunes en formation professionnelle, personnel éducatif, établissements scolaires, organismes de formation, collectivités locales. Il a pour objectif d'encourager la mobilité à des fins d'apprentissage en Europe, les échanges institutionnels, la coopération entre établissements d'enseignement, entreprises, organisations pour la jeunesse, autorités locales et régionales et ONG, mais aussi de promouvoir les réformes politiques dans les trois domaines couverts par le nouveau programme.

Action clé 1 :

Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage

9 milliards d'euros

L'action clé 1 vise à financer des mobilités d'études, de formation et d'apprentissage au sein de l'Union européenne. Certaines de ces mobilités peuvent s'effectuer depuis et vers des pays tiers.

Types d'actions finançables

- **Mobilité des apprenants** : dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la jeunesse ;
- **Mobilité des professionnels** : dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, de l'enseignement scolaire et de la jeunesse.

Action clé 2 : Coopération et partenariats 4 milliards d'euros

L'objet de cette action clé est de financer des projets de coopération internationale et de partage d'expériences entre institutions.

Types de partenariats proposés

Quatre types de partenariats sont proposés aux organisations :

- **Les partenariats stratégiques** : projets de 2 ou 3 ans, ouverts pour la plupart à tous types d'organisations, publiques ou privées, actives dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et/ou des secteurs socio-économiques ;
- **Les alliances de la connaissance** : partenariats de grande envergure qui s'appuient sur le rapprochement avec le monde de l'entreprise ;
- **Les alliances sectorielles** : actions conjointes entre des organismes de formation professionnelle et des entreprises, afin de créer de nouvelles offres de formation ;
- **La coopération internationale avec des pays tiers (dont Afrique)** : actions de modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays tiers.

Action clé 3 : Soutien aux réformes politiques 617 millions d'euros

L'action clé 3 soutient la réforme des politiques dans les États membres et la coopération avec les pays partenaires, notamment à travers des échanges de bonnes pratiques entre États.

Types d'actions finançables

- **Rencontres entre les jeunes et les décideurs politiques (dialogue structuré** : réunions, séminaires, évènements, consultation de jeunes) ;
- **Projets pour l'amélioration des connaissances** dans les domaines

éducation, de la formation et de la jeunesse (analyses, études, expertises, échanges de bonnes pratiques) ;

Erasmus+ Sport 266 millions d'euros

Cette **action spécifique** favorise la valorisation de la pratique du sport et sa valeur ajoutée en termes d'inclusion sociale et d'égalité des chances.

Types d'actions finançables

- Projets de collaboration entre plusieurs pays ;
- Organisation / participation de manifestations sportives européennes

Liens utiles

Actualités sur le programme Erasmus+ :
http://eacea.ec.europa.eu/index_fr.php

Guide explicatif détaillé sur Erasmus+ :
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

Aide au montage de projets Erasmus+ :
<http://www.erasmusplus.fr/penelope/>

Fonds Asile Migration Intégration

Le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) a comme objectif de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration. Pour la période 2014-2020, le fonds FAMI est doté d'un budget global de 3,1 milliards d'euros, dont 265,57 millions pour la France. La Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) est l'autorité responsable du fonds FAMI en France.

Volet 1 : ASILE 61,9 millions

L'objectif spécifique du Volet « Asile » est le renforcement et le développement de tous les aspects du système d'asile européen.

Types d'actions finançables

- Régimes d'accueil
Pour assurer une meilleure information, orientation et accompagnement des demandeurs d'asile. Ex de projet: faciliter l'accès aux droits et à soins médico-psychologique, assistance linguistique.
- Développement, suivi et évaluations des politiques et procédures d'asile.

Ex de projet : la constitution et traitement de données statistiques

Volet 2 : Migration légale et intégration 103,7 millions

Il a pour but de soutenir la migration légale vers les Etats membres en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, et promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers.

Types d'actions finançables

- Favoriser la coordination et la professionnalisation des acteurs
Faciliter la mise en réseau et la coordination des acteurs institutionnels au niveau national, régional et local, et de mieux prendre en compte les besoins des ressortissants de pays tiers.
Ex : actions visant à Créer des réseaux, des systèmes d'information et des espaces d'échanges, Mener des actions de sensibilisation, d'information et de formation ;

Volet 3 : Retour 85,33 millions

Ce volet a pour but de promouvoir dans les Etats membres des stratégies de retour équitables et efficaces, qui contribuent à lutter contre l'immigration clandestine, en accordant une attention particulière à la pérennité du retour et à la réadmission effective dans les pays d'origine et de transit.

Types d'actions finançables

- Mesures accompagnant les procédures de retour
Améliorer la qualité de l'accompagnement des étrangers avant un retour vers leur pays d'origine, qu'il soit contraint ou volontaire. Il s'agit également d'améliorer les conditions de rétention.
Ex : Apporter une assistance sociale, linguistique et/ou juridique aux migrants clandestins retenus ; Développer des mesures alternatives à la rétention ; Mettre en place, entretenir et améliorer les infrastructures de rétention ; Former du personnel etc.
- Mesures de retour
Financer toutes les mesures nécessaires à la préparation et à l'organisation pratique du retour qu'il soit volontaire ou contraint.
Ex : mesures nécessaires à la préparation des opérations de retour (délivrance des documents de voyage et recherche des familles, etc.) ;

Liens utiles

Guide du porteur de projet, modèles obligatoires et documents type:

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-nouveaux-fonds-europeens-periode-2014-2020/Guide-du-porteur-de-projet-modeles-obligatoires-et-documents-type>

Règlement européen sur FAMI :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0516>

Décret relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes